



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
26	29	18

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danièle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Monsieur le Maire sort de la salle

Délibération N° 135/22 –

OBJET : Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme

Rapporteur : Monsieur JEAN

Monsieur le Maire sort de la salle.

Il est exposé au Conseil municipal Madame Cécile SERRUS, épouse de Monsieur le Maire de la commune de La Roque d'Anthéron, a déposé une demande de déclaration préalable afin de remplacer son portail et d'élargir son entrée sur un terrain cadastré section AK numéros 11, 12, 14, 15, 18, 266, 275.

Il est donné lecture de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme qui dispose que : « Lorsque le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le conseil municipal est invité à désigner en son sein un élu pour signer la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par l'épouse de Monsieur le maire dans laquelle Monsieur le maire est intéressé.

Le Maire étant sorti de la salle,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE Madame Isabelle RICARD à prendre la décision concernant la demande d'autorisation d'urbanisme déposée pour le Maire intéressé

AUTORISE Madame Isabelle RICARD à signer ladite autorisation ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le 2^{ème} Adjoint :

Didier JEAN



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 2

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20221214-135_22-DE